

• (1630)

[Traduction]

Monsieur le Président, le district fédéral empiéterait sur l'autorité des provinces de Québec et de l'Ontario. Mon collègue, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a demandé si le Québec serait disposé à abandonner Hull, Gatineau, le parc de la Gatineau et Aylmer pour les confier à un autre organisme. L'Ontario céderait-il de son plein gré Ottawa, Kanata et certaines régions rurales à un nouvel organisme? Je suis certain que le Québec et l'Ontario n'accepteraient jamais de céder une partie de leurs municipalités. A supposer que ces provinces le fassent, quelle serait l'assiette fiscale des résidents de ce nouveau district fédéral? Le gouvernement fédéral devra-t-il indemniser les gouvernements provinciaux pour l'infrastructure actuelle? Imaginez un peu que l'on essaie d'évaluer le coût actuel de cette infrastructure et la dette par habitant que ce nouveau district fédéral reprendrait aux provinces et aux municipalités concernées!

[Français]

Monsieur le Président, quelle loi allons-nous appliquer dans une région faisant partie de deux provinces? Celle de l'Ontario ou celle du Québec? D'une manière ou d'une autre, le choix entraînera des dépenses pour les contribuables sans compter les ennuis que de tels changements pourraient engendrer pour les résidents devant s'adapter à un district fédéral.

Mon honorable ami de Hull-Aylmer a fait mention de ceci: Quel mode d'éducation allons-nous suivre, monsieur le Président? On sait que chaque province a ses propres lois en matière d'éducation. L'enseignement comme tel ainsi que le nombre d'années d'éducation requises par chaque province diffèrent et de beaucoup.

Et également dans quelle langue pourrions-nous nous éduquer, suite à la formation d'un tel district? Est-ce que les Québécois voudront s'adapter à l'enseignement de l'Ontario? Je doute qu'ils acceptent, monsieur le Président, et ils auraient raison. D'autant plus que les Ontariens ne voudront pas accepter les lois du Québec.

Irons-nous consulter les commissions scolaires des deux provinces ou les mettrons-nous devant un fait accompli?

Monsieur le Président, quelles lois d'impôt allons-nous suivre? Celles du Québec ou celles de l'Ontario? Vous savez, les contribuables de la province de Québec et ceux de l'Ontario font face à des lois fiscales différentes. Donc, quel mode allons-nous adopter si l'on regroupe les deux régions en un seul district de la capitale nationale?

Allons-nous avoir des consultations avec Queen's Park en Ontario ainsi qu'avec l'Assemblée nationale au Québec et les résidents impliqués avant de prendre une décision? Ou encore, allons-nous les mettre devant un fait accompli, des choses qui ont été faites par l'administration précédente? Imaginons, le coût de cet exercice!

Il y a aussi la question du transport. Le transport en commun est présentement propre à chaque région. Nous avons l'OC Transpo en Ontario et la CTCRO au Québec. Serions-nous dans l'obligation de créer un système de transport indépendant et qui serait commun aux deux régions? Les automobilistes se conformeraient présentement à des lois qui diffèrent également. Le prix d'un permis de conduire va-t-il être le même pour tout le monde? Est-ce que l'assurance-automobile du Québec va s'appliquer aux résidents de l'Ontario dans ce

*Loi constitutionnelle de 1867*

nouveau district? Je me pose beaucoup de questions, monsieur le Président. Devrions-nous aussi modifier les lois de l'assurance-automobile?

N'oublions pas la taxe de vente! Certains produits sont exempts de la taxe de vente au Québec présentement, tels les vêtements et les meubles et peut-être que certains produits en sont exempts en Ontario, alors qu'ils ne le sont pas au Québec. Est-ce que cela changera après la création d'une nouvelle Commission de la capitale nationale? Cette taxe diffère également dans les restaurants des deux provinces concernées. Voilà donc un autre changement que l'on devrait peut-être effectuer, monsieur le Président.

La Sûreté du Québec ainsi que la police provinciale de l'Ontario sont deux entités différentes. Si l'on regroupe Hull et ses environs ainsi qu'Ottawa en un district fédéral, est-ce que cela veut dire que nous créerons une autre force policière pour cette région ou allons-nous faire appel à la GRC?

Monsieur le Président, je répète que le climat économique auquel les Canadiens font face en ce moment ne nous permet pas d'envisager de tels changements qui représentent tous des investissements très onéreux. Allons-nous créer un autre palier de gouvernement avec le district fédéral? Nous essayons, à l'heure actuelle, de réduire le «red tape». Nous procédons présentement à des paliers du gouvernement suivant: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires, les municipalités régionales de comté et on va ajouter un district fédéral. Imaginez-vous! Pouvons-nous nous permettre d'en créer un autre en plus de tous ceux que nous possédons déjà? A mon avis et à celui de beaucoup de mes électeurs, nous faisons déjà face à trop de bureaucratie.

Monsieur le Président, qui allons-nous faire bénéficier de ce projet de loi? Allons-nous simplement compliquer la vie des gens qui vivent à l'heure actuelle dans cette région de la capitale nationale? S'ils ont choisi de demeurer dans la ville où ils sont présentement, n'ont-ils pas une bonne raison de l'avoir fait? Quelles conséquences ce changement aurait-il pour les résidents du côté québécois, étant donné la différence actuelle dans le prix du logement entre les deux villes? Serait-il avantageux ou désastreux pour eux que ce projet de loi soit accepté? Afin d'appuyer cette question, j'aimerais citer un paragraphe dans le journal *The Citizen* du 6.

• (1640)

[Traduction]

Je voudrais citer un extrait d'un article paru dans *The Citizen* en février 1977. A ce moment-là, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec avait déclaré ce qui suit:

... le nouveau gouvernement du Québec réduirait considérablement les pouvoirs qu'exerce la CCN sur le territoire québécois pour éviter que cette région ne devienne un district fédéral.

Depuis, a-t-on consulté le gouvernement du Québec ou le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales? A-t-on consulté dernièrement le ministre? Je ne pense pas. A mon avis ce n'est qu'une autre manière d'imposer quelque chose de force aux Canadiens, sans les consulter, sans tenir compte de leur volonté et c'est déjà de cette façon qu'agissait le gouvernement précédent.